



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Utilité Publique, créée en 1954
- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -

- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION **S.P.A. DE SALON ET SA RÉGION**

- (Mise à jour du 1er juin 2025) -

L'Association « **Société Protectrice des Animaux (SPA) de Salon et sa Région** » est une **Association Indépendante de type « loi de 1901 »** créée le 14 mars 1954 pour une durée illimitée par le Salonais Camille Rocquelain, opticien de son état et de nombreux « notables ».

Elle tient son siège à Salon de Provence, quartier du Talagard, au Refuge-Fourrière qui porte le nom de « **Camille Rocquelain** » le fondateur historique

Cela fait donc tout juste 71 années que notre institution s'est donnée pour but de protéger et de secourir les animaux et de participer ainsi à lutter contre les abandons et les mauvais traitements, et de favoriser le bien-être et la défense de l'animal dans sa globalité.

Cette « œuvre » passionnante fait travailler aujourd'hui 13 salariés et au moins 150 bénévoles réguliers, cela 7 jours sur 7 et 365 jours par an.

Le Conseil d'Administration et le Bureau « Exécutif » sont constitués de bénévoles qui mettent beaucoup de cœur à l'ouvrage et passent beaucoup de temps pour organiser, diriger et gérer au quotidien cette Vénérable Institution locale et départementale

Notre **Association indépendante et Professionnelle** est adhérente de la « **Confédération Nationale Défense de l'Animal (CNDA)** », organisme fédérateur dont le siège est à Lyon.

Cet organisme réunit des associations indépendantes réparties sur toute la France et les départements d'outre-mer partageant des valeurs communes pour la protection des animaux, sous le titre « **Défense de l'Animal** ».

Cette Confédération a été fondée le 16 mars 1928 ; elle est reconnue d'Utilité Publique.

Ce sont 270 associations de protection animale qui sont rassemblées à ce jour au sein de la « **Confédération Nationale Défense de l'Animal (CNDA)** ».

Réparties sur toute la France, elles rassemblent **480.000 adhérents** au service de la défense de l'animal et prennent en charge **80%** des animaux en détresse.

Notre Confédération représente aussi : plus de 200.000 animaux accueillis chaque année, 30 000 places d'accueil pour chiens, chats et autres animaux en détresse, 3.500 bénévoles réellement actifs, 1.300 personnes salariées pour les soins au quotidien, 15.000 enquêtes pour cruauté et/ou maltraitance.

Notre Confédération est le plus important réseau français de protection des animaux, présent dans 98 départements, et qui agit sur le terrain : refuges de proximité et fourrières, maisons de retraite pour animaux âgés, refuges pour animaux de ferme, chevaux, ânes, etc., centres de soin pour la faune sauvage, associations de gestion des chats libres (stérilisation, identification et suivi des populations).

Par son adhésion à la Confédération de Défense de l'Animal (CNDA), la « SPA de Salon sa Région » bénéficie de la Reconnaissance d'Utilité Publique et peut recevoir des dons, donations, assurances vie et legs en exonération de droit.



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Utilité Publique, créée en 1954
- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -

- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

I) La SPA de Salon et sa Région : Refuge et Fourrière de 38 communes des Bouches-du-Rhône et prestataire de 43 communes avec le service de « captures-ramassages-transports et trappages » de 325.000 habitants (tableau et carte ci-joints).

Notre Association organise, dirige et gère un Refuge Animalier et une Fourrière Animalière. En effet, la « SPA de Salon et sa Région » est le prestataire de 43 communes des Bouches-du Rhône, Refuge-Fourrière Animalier de 38 communes et de 325.000 habitants (16% de la population totale du Département Bouches-du-Rhône), avec une capacité légale et maximale de 200 chiens et 100 chats.

⇒ Nos 43 communes conventionnées sont les suivantes, par ordre alphabétique :

Alleins, Aurons, Aureille, Cabannes, Charleval, Châteaurenard, Cornillon-Confoux, Coudoux, Eygalières, Eyguières, Eyragues, Fontvieille, Gignac-la-Nerthe, Grans, Graveson, La Barben, La Fare-les-Oliviers, La Roque d'Anthéron, Lamanon, Lambesc, Lançon-Provence, Le Paradou, Les Baux-de-Provence, Maillane, Mallemort, Mas-Blanc-des-Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Miramas, Mouriès, Pélissanne, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saint-Cannat, Saint-Chamas, Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Rémy-de-Provence, Saint-Victoret, Salon-de-Provence, Sénas, Tarascon, Velaux, Ventabren, Vernègues.

En 2024 nous avons traité le cas de 1151 animaux (vivants) entrants (1265 en 2023 soit – 10,96%) en plus des 150 à 180 chiens et 80 à 100 chats déjà présents comme « pensionnaires permanents » sur notre Refuge (chenil et chatterie).

Nous avons ramassé un peu plus de 300 cadavres sur les voies publiques des communes durant cette année 2024.

Nous avons comptabilisé en tout 645 adoptions de chiens et chats en 2024 (564 en 2023 => **moyenne de + 14,36%**)

⇒ dont 348 chiens (288 en 2023 => **+ 20,83 %**)

⇒ et 297 chats (276 en 2023 => **+ 7,6%**).

=> **Pour ce faire, ce sont 13 salariés** qui interviennent à divers niveaux chaque jour durant toute l'année pour la capture, le ramassage, les transports, le trappage des chats « errants-libres », le nourrissage, le nettoyage, la désinfection, les soins basiques (*traitements et pansements*), l'entretien des box chiens et du secteur Chats (*cela en Fourrières et Refuges*), des locaux, des bâtiments, des parcs de promenade, du terrain, du linge et de la buanderie, de la gestion des déchets organiques et ordures, etc. La plupart des actions des 150 bénévoles réguliers du Refuge sont les promenades de chiens, l'aide apportée à l'entretien de la Maison des Chats et de la Chatterie, mais aussi d'un soutien aux salariés au nettoyage et au nourrissage en cas de pic d'activité.

Plus un service d'enquête semi-professionnalisé.

(OBS : les bénévoles des Refuges n'interviennent en aucun cas dans les Fourrières Chiens et Chats, seuls les salariés interviennent dans ces zones qui correspondent au service public des communes conventionnées).



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Utilité Publique, créée en 1954

- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -

- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

Les salariés s'occupent du service d'Intervention 24/24 et 365j/365, des Fourrières et des repises de fourrières (*récupération des animaux par leur propriétaire*), des Refuges, des adoptions et tout le processus légal y étant attaché, du suivi des soins, des identifications (*puces électroniques*), des vaccins, des stérilisations de castrations, des interventions chirurgicales si nécessaire (*création des cagnottes spécifiques et ciblées*), et tous les actes effectués par nos vétérinaires partenaires.

Il y a aussi l'administration et la gestion quotidienne du Refuge-Fourrière et de l'Association avec, entre autres, l'administration des adhésions, les facturations aux communes, le règlement des factures, les suivis des courriers, des messages par courriel, messenger, facebook et par téléphone.

L'accueil téléphonique et la réception physique des visiteurs et des RDV pour adoptions (direct sur notre site Internet). L'administration et la gestion du site Internet et des réseaux sociaux.

La Direction et la Direction Adjointe s'occupent du management et de l'administration des personnels (paie, planning, recrutement, formation, médecine du travail, contrôle des tâches effectuées, suivi des tableaux de bords, factures, etc.) **sous le contrôle hiérarchique du Président et du Bureau Exécutif de l'Association**

=> **Le Président, le Conseil d'Administration et le Bureau « Exécutif »** sont chargés de la direction, de la gestion administrative et financière de l'Association, des relations extérieures, des contacts avec les diverses administrations et les collectivités locales et nationales : Etat, Région, Département, les Maires et les élus locaux ; des relations avec la presse, radios, télévisions et les divers partenaires, des relations avec la Préfecture (DDPP), les Polices Municipales et la Police Nationale, la Gendarmerie, avec notre avocate.

Le suivi de la comptabilité et du domaine social est assuré par un cabinet d'expertise comptable extérieur.

⇒ **DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2021, DE NOUVELLES PRESTATIONS ONT ÉTÉ PROPOSÉES À NOS COMMUNES CONVENTIONNÉES.**

II) La capture, le transport et la prise en charge des animaux en divagation et/ou décédés, durant toute l'année, 365j/365, 24h/24 et 7j/7 pour 42 communes, plus un service complémentaire de trappages professionnels pour effectuer les stérilisations des chats « errants-libres » pour nombre d'entre-elles.

La gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et leur prise en charge sont assurées 24h/24, 7j/7 et 365j/365 de façon méthodique et professionnelle par le personnel de la SPA de Salon et sa Région, dans le respect des agents, des animaux et des usagers.

Les animaux sont déposés au Refuge-Fourrière de la SPA de Salon et sa Région 24h/24, 7j/7 et 365j/365 (ou sur un autre Refuge).

A la demande des collectivités, et selon les conditions définies dans le Code Rural et de la Pêche Maritime, la SPA de Salon et sa Région assure, entre autres, les missions de service public suivantes :



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Utilité Publique, créée en 1954

- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -

- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

- la capture et la prise en charge des animaux divagants suivants : carnivores domestiques (chiens et chats, à l'exclusion des chats dits « chats libres »), NAC, et petits animaux de rentes, dans les limites des capacités d'accueil et de prise en charge de notre Refuge-Fourrière (L211-22 et L211-23 du CRPM),
- la capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux (L211-11 du CRPM).
- La prise en charge des animaux blessés et le transport vers une clinique vétérinaire.
Cela exclut toutes les espèces sauvages ou exotiques, dont la prise en charge répond à des réglementations spécifiques.
- **Le ramassage des animaux décédés n'excédants pas 40 kilos (sauf pour les chiens au-delà de 40 kilos, qui seront pris en charge)**, et leur placement dans une chambre froide dédiée en vue de leur évacuation via l'équarrisseur de la SPA de Salon et sa Région.
- Le trappage des chats « errants-libres pour stérilisation pour certaines communes (contrats complémentaires).

⇒ Ces interventions sont nécessaires afin de limiter les risques pour la santé et la sécurité publique, pour remédier aux nuisances provoquées par lesdits animaux, et pour satisfaire pleinement aux obligations nées de la loi 99-5 du 6 janvier 1999 (L211-22 du CRPM), ainsi qu'à celle prévue au règlement sanitaire départemental

III) Les enquêtes pour suspicions de négligence, cruauté et maltraitance animale.

Nos enquêteurs de l'Association (service semi professionnalisé) ont traité et traitent en continu de nombreux cas de négligence, cruauté et maltraitance animale qui, pour beaucoup, ont abouti à retirer les animaux en détresse aux maltraitants sur réquisition de la Police Nationale, des Polices Municipales, de la Gendarmerie, des Procureurs de la République (Aix-en-Provence et Tarascon), des Maires, ou des services de l'Etat par la Direction Départementale de Protection des Populations.

Avec un dépôt de plainte du Président de l'Association, ou de ses représentants, et de très sérieuses enquêtes de polices ou de gendarmerie, nous aboutissons à faire condamner les

« tortionnaires d'animaux » à des peines d'interdiction à vie de détenir un animal, des peines de prison ferme et/ou assorties de sursis (*pas encore assez lourdes à notre avis*).

Nos enquêteurs bénévoles interviennent avec diplomatie sur signalements détaillés car ils n'ont pas de pouvoir de police. Cependant leur savoir-faire, leur expérience et leur capacité de persuasion leur permettent d'avancer dans les investigations, voire même de retirer les animaux sans l'intervention des forces de l'ordre.

Lorsque la maltraitance est avérée, ils font appel aux forces de police et de gendarmerie pour intervenir et lancer les réquisitions nécessaires pour retirer les animaux de « l'enfer » dans lequel ils se trouvent avec leurs maltraitants. Suivent des examens vétérinaires et des dépôts de plaintes contre les maltraitants, puis les enquêtes de police ou de gendarmerie et bien souvent les procès où les tortionnaires sont condamnés (*les peines peuvent aller jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende, mais très jamais prononcées*).

Ce sont plus de 100 enquêtes qui ont été effectuées par notre service en 2024.



SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA REGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Utilité Publique, créée en 1954
- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -

- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

IV) Animations.

Afin de mieux faire connaître les activités de notre Association et du Refuge-Fourrière, mais aussi de favoriser les adoptions de nos animaux, sont organisées durant l'année des visites des élus et des autorités locales de nos 44 communes, mais aussi d'écoles et d'entreprises

C'est l'occasion pour la presse et les élus locaux de venir sur place se rendre réellement compte du travail effectué tout au long de l'année par les personnels et les bénévoles, de constater les progrès en terme d'équipement, mais aussi pour soutenir l'œuvre d'utilité publique que mène avec passion notre Association de défense de l'animal depuis 71 ans.

Bien sûr, notre Association participe aussi aux « journées du monde associatif » qui se déroulent au mois de septembre dans diverses communes de son territoire d'intervention, à commencer par la Ville de Salon de Provence.

Philippe ADAM

Président de la SPA de Salon et sa Région



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Utilité Publique, créée en 1954
- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -

- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

Transmettez à la SPA de Salon et sa Région
et perpétuez la trace qu'il a laissé dans votre vie

LEGS • DONATION • ASSURANCE-VIE



DEMANDE D'INFORMATION EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ



A renvoyer sous enveloppe affranchie à :

**SPA de Salon et sa Région • Refuge-fourrière Camille Rocquelain
Quartier du Talagard • 13300 SALON-DE-PROVENCE**

Renseignements : 04 90 42 20 77 ou accueil@spa-salon-de-provence.fr

☐ **Oui**

Je souhaite recevoir une information, sans engagement de ma part, sur les legs, les donations et les contrats d'assurance-vie.

☐ Je souhaite que M. Philippe ADAM, Président de la SPA prenne contact avec moi.

president@spa-salon-de-provence.fr
ou 06 61 92 68 09



☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél. :

Email :@.....

Si votre animal venait à être seul, nous prendrions soin de lui.

